



L'égalité professionnelle passe par la reconnaissance de la pénibilité du travail des femmes dans la Santé et l'Action sociale

COMMUNIQUE DE PRESSE

♦ **Recul inadmissible du droit des femmes dans la Fonction Publique Hospitalière : le gouvernement impose un odieux chantage pour supprimer le dispositif de reconnaissance de la pénibilité des infirmières.**

Le gouvernement a supprimé, en 2010, la reconnaissance de la pénibilité pour les nouvelles infirmières hospitalières recrutées depuis le 1^{er} décembre 2010 : elles partiront à la retraite à 62 ans au minimum, et 67 ans à taux plein (au lieu de 57 ans et 62 ans). Elles vont ainsi payer la reconnaissance de leur qualification (Bac + 3, catégorie A), qui aurait dû leur être accordée depuis bien longtemps !

Pour celles qui sont déjà titulaires, la méthode est particulièrement perverse : un choix définitif et individuel, dénommé « droit d'option », leur est imposé avant le 30 mars 2011 (sans qu'elles puissent connaître tous les paramètres qui les engageront pour toute une carrière) : soit elles gardent leur retraite anticipée, soit elles partent à la retraite plus tard avec quelques dizaines d'euros en plus par mois, mais qui comptent face à la diminution du pouvoir d'achat !

Le gouvernement ne veut pas s'arrêter là, il a prévu d'appliquer ce chantage à d'autres professions à prédominance féminine, comme les infirmières spécialisées...

La réforme des retraites de 2003 avait déjà affaibli le dispositif de départ anticipé en instaurant une double peine : décote et augmentation de la durée de cotisations. La diminution des pensions a été immédiate : plus question de partir avec une retraite entière et décente à 55 ans, et encore moins maintenant avec la réforme de 2010 !

Le gouvernement ment quand il dit agir pour l'égalité professionnelle ! Plutôt que de maltraiter les droits des femmes, le gouvernement doit montrer l'exemple !

♦ **La pénibilité des métiers "féminins" de la Santé et l'Action Sociale est une réalité qui doit être reconnue et qui n'est pas monnayable.**

L'enquête SUMER (Ministère du travail) montre que les femmes, majoritaires dans les hôpitaux publics, cumulent des contraintes et des pénibilités de tous ordres, avec des conséquences non négligeables pour la santé : travail posté, de nuit, interruption et fragmentation des tâches, risques d'agression verbale ou physique, charges lourdes, nombreux déplacements à pied, exposition à des agents biologiques et chimiques... Les accidents de travail et les maladies professionnelles sont en constante augmentation : une aide-soignante sur 3 et une infirmière sur 5 partent en retraite pour invalidité avant l'âge de 55 ans (source : caisse de retraite CNRACL).

Dans le secteur privé sanitaire, social et médico-social, où les femmes sont aussi très largement majoritaires, les contraintes et la pénibilité sont identiques, mais pas reconnues. Dans le secteur associatif, le patronat remet en cause les acquis des conventions collectives, les sous-effectifs chroniques dus aux restrictions budgétaires, comme dans le secteur public, dégradent les conditions de travail.

Dans le secteur privé lucratif (cliniques, maisons de retraite...), c'est pour satisfaire les bénéfices des actionnaires que les groupes financiers pratiquent une politique de bas salaires et sacrifient la santé des salarié-es.

Ce n'est que justice sociale de pouvoir partir à la retraite en bonne santé !

La Fédération Santé Action Sociale CGT appelle les salarié-es du privé comme du public à se mobiliser pour le maintien et la conquête de la reconnaissance de la pénibilité du travail des femmes par un départ anticipé à la retraite (avec un dispositif de bonification d'années cotisées).

N° 142

**Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex**

Tél : 01 48 18 20 98
Fax : 01 48 57 56 22
E-Mail :
com@sante.cgt.fr

Montreuil, le 07 mars 2011